

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Riou Bel

05600 Guillestre

tel : 04.92.45.46.03

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 12.09.2000

① INSCRIPTION

- L'accès à la bibliothèque municipale et la consultation des ouvrages sont libres et ouverts à tous
- L'inscription est payante pour les adultes de Guillestre, les habitants extérieurs à Guillestre et les vacanciers ou les résidents secondaire, gratuite pour les enfants (- 18 ans) de Guillestre (voir tarifs)
- L'inscription est liée à la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- L'abonnement est valable pour une durée de un an à compter de la date d'inscription

② TARIFS 2012

Habitants de Guillestre

- Enfant (- 18 ans) = gratuit
- Famille = 7,40 €

Habitants extérieurs à Guillestre

- Famille = 9,30€

Vacanciers ou résidents secondaires

- Famille = 5 ,70 €

③ HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	10 h - 12h 16 h 30 - 18 h 30
Mercredi	15 h - 18 h
Vendredi	15 h 30 - 19 h

- Les fermetures exceptionnelles et les modifications d'horaires seront annoncées par affichage dans la bibliothèque

④ PRET DES OUVRAGES

- Chaque lecteur peut emprunter 4 livres et 2 revues pour une durée de 3 semaines, DVD pour une durée d'une semaine.
- Toutefois, il est possible de prolonger le prêt en avertissant la bibliothécaire.
- Certains ouvrages (dictionnaires, encyclopédies) peuvent être consultés uniquement sur place.
- Les livres détériorés ou perdus doivent être remplacés par le lecteur.

⑤ PRET DVD

- Chaque lecteur peut emprunter un DVD pour une durée d'une semaine
- Toute projection en séance publique est prohibée, vidéo réservée à un usage privée dans le « cercle de famille » (loi du 11 mars sur la propriété artistique et littéraire)
- Les DVD perdus ou détériorés doivent être remboursés par l'emprunteur

⑥ RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

- Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont confiés, de ne faire aucune réparation en cas de déchirure accidentelle et de respecter le délai imparti pour le prêt
- Les cassettes vidéo doivent être rendues rebobinées
- Les locaux de la bibliothèque doivent être respectés : fumer, boire, manger n'est pas permis

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.



**Bonne lecture à
tous !**